



RÉSUMÉ DU CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 17/11/23

L'ordre du jour fixé pour ce nouveau CSAL (ex CTL) était le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du CSAL du 25/05/23
- 2) Approbation du procès-verbal du CSAL du 02/06/23
- 3) Approbation du procès-verbal du CSAL du 19/06/23
- 4) Ponts naturels 2024 (pour avis)
- 5) Règlement intérieur du SGC de Gérardmer (pour information)
- 6) Information sur le recrutement des contractuels et des apprentis (pour information)
- 7) Bilan du télétravail 2022 (pour information)
- 8) Devenir des antennes provisoires (pour information)
- 9) Aménagement des horaires d'ouverture de l'antenne du SGC de Saint-Dié à Raon l'Étape (pour information)
- 10) Travaux à l'antenne de la TH Vosges à Saint-Dié (pour information)
- 11) Réorganisation des bureaux du SIP d'Épinal (pour information)
- 12) Versement d'une prime exceptionnelle de 500€ aux agents mobilisés par la déclaration Gérer Mon Bien Immobilier (pour information)
- 13) Questions diverses

Une déclaration liminaire rédigée par la CGT Fip Vosges a été lue préalablement à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour de ce CSAL. En complément de ce document, il a été également rappelé l'information suivante :

L'annulation de l'agrément de l'association anticorruption ANTICOR, confirmée en appel, est un très mauvais signal adressé aux citoyens que nous sommes tous ! Pour rappel, cette association agit en justice dans les affaires de corruption et d'atteinte à la probité présumées notamment en cas d'inaction du parquet. Des personnes politiques (la macronie exemplaire...) telles que FERRAND, FLESSEL, KOHLER, SCHIAPPA, DUSSOPT et DUPONT MORETTI ont un point commun, celui d'être toutes poursuivies en justice grâce à l'action menée par ANTICOR.

Point 4) Ponts naturels 2024

A noter que seul ce point était soumis au vote des organisations syndicales. Si 2 ponts naturels théoriques émergent pour l'année 2024, à savoir le vendredi 10/05/24 et le vendredi 16/08/24, l'administration centrale a fait le choix de ne pas retenir la 1ère date évoquée, quoique située en pleine période de vacances scolaires. La campagne déclarative IR et l'accueil du public sont, paraît-il, une priorité pour la DGFIP, au détriment du besoin de « respiration » qu'une telle campagne peut susciter pour les personnels en charge de l'accueil des usagers. Le DDFIP n'ayant pas souhaité modifier sa proposition initiale, le vote des organisations syndicales fut donc le suivant :

OS	CGT	Solidaires	FO	CFDT
Vote	Contre	Contre	Contre	Contre

La 2^e convocation du CSAL a donc été fixée au 29/11/23 pour valider définitivement la décision du DDFIP de ne pas considérer le vendredi 10/05/24 comme étant un pont naturel pour l'année 2024. Comme de coutume, la CGT Fip Vosges ne participera pas à cette réunion bien inutile.

Point 5) Règlement intérieur du SGC de Gérardmer (pour information)

Le choix n°1 précisé ci-dessous a été retenu par 90 % des agents :

Plages horaires proposées	Début et fin plages variables	Plages fixes – matin	Plages fixes – après-midi
Choix n°1	7h00 – 18h30	9h30 – 11h30	14h00 – 16h00

Point 6) Information sur le recrutement des contractuels et des apprentis (pour information)

3 campagnes de recrutement de contractuels ont été lancées au cours de l'année 2023 pour plusieurs catégories d'emplois. L'ensemble des offres a été publié sur l'application Passerelles et relayé sur LinkedIn et le site Ulysse local, mais aussi par la diffusion d'affiches en mairie.

- cadres A + :

poste de responsable de la division ressources humaines et formation prise de fonctions au 1er décembre 2023.

- cadres A :

- CDL de Gérardmer : sans résultat
- PELP : sans résultat

Ces deux postes pourront donc être proposés lors des prochains mouvements de mutation.

- cadres B :

- pôle fiscal : la publication était nécessaire pour permettre le renouvellement du contrat de la contractuelle retenue l'année précédente.
- centre de contacts amendes : 2 recrutements.
- SGC de Vittel : sans résultat
- SGC de Remiremont : un recrutement effectif depuis novembre
- SIE d'Epinal : 1 recrutement en septembre
- SIP d'Epinal : 1 recrutement en octobre
- SIP de Remiremont : 1 recrutement en octobre
- SIP de Vittel : 6 entretiens à venir le 13 novembre.

- cadres C :

- centre de contacts amendes : 4 recrutements.
- cellule téléphonique : recrutement en cours.

Apprentis :

L'apprentissage se définit comme une formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune, âgé de 16 à 29 ans révolus, d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national dans la fonction publique de l'État.

La campagne de recrutement pour l'année 2023-2024 a été lancée par la note de service du bureau Recrutement, formation, développement des compétences du 17 mai 2023.

La DDFIP des Vosges a donc mis en œuvre plusieurs actions de communication, notamment sur LinkedIn ou la Place de l'apprentissage et des stages (PASS).

3 offres étaient proposées :

- au sein du pôle gestion fiscale : sans résultat
- au sein de la division ressources humaines et formation : 2 candidats ont été recrutés. Ils seront présents dans nos services pendant 1 an.
- au sein du Service de gestion comptable de Vittel : 1 candidate recrutée. Elle sera présente au SGC pendant 2 ans.

Point 7) Bilan 2022 du télétravail (pour information)

Au 31 décembre 2022, 50 973 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail répartis entre les catégories A+ (10,9%), A (23,8%), B (43,4%) et C (21,9%).

Depuis le 29 juin 2022, les agents nomades (vérificateur, huissier, géomètre du cadastre, conseiller aux décideurs locaux...) peuvent, avec l'accord de leur chef de service, bénéficier de jours flottants de télétravail (télétravail ponctuel) pour la partie de leur activité exercée à domicile et percevoir l'allocation forfaitaire correspondante.

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2022 à la DGFIP, transcrit dans SIRHIUS, est de 73 pour 61 609 autorisations accordées au 31 décembre 2022 (50 973 bénéficiaires d'au moins une autorisation), soit 1,2 pour 1000.

Point 8) Devenir des antennes provisoires (pour information)

Conformément aux orientations définies lors des CTL des 22/06 et 07/07/2022, la situation de ces antennes provisoires doit être examinée chaque année pour tenir compte des mouvements de personnel.

En effet, si celles-ci ont été conservées dans un premier temps pour tenir compte de la situation personnelle des agents, leur maintien a été dès l'origine conditionné au maintien d'un effectif supérieur à 3 personnes. Cette exigence est notamment liée à des impératifs de sécurité.

Or compte tenu des mouvements de personnels et des départs à la retraite connus ou prévus, les effectifs de ces antennes au 01/09/2024 seront les suivants :

- Antenne du SIE d'Epinal à Remiremont : 2 personnes (2 contrôleurs) car l'inspecteur a obtenu sa mutation pour le SIP de Remiremont au 01/09/2023, un contrôleur part à la retraite le 01/04/2024 et un contrôleur a prévu de partir à la retraite le 01/11/2024 mais devrait partir du service dès la fin du mois de juillet ;
- Antenne du SIP de Remiremont à Gérardmer : 2 personnes (1 contrôleur et 1 agent) car un agent a obtenu une mutation au 01/09/2023 pour un autre département et un agent et un contrôleur ont obtenu une mutation au 01/09/2023 au SGC de Gérardmer.

Ces antennes provisoires ne peuvent donc être maintenues au-delà du 01/09/2024. Les agents de ces antennes peuvent, s'ils le souhaitent, participer au mouvement local du 1er septembre 2024. A défaut, ils rejoindront respectivement le SIE d'Epinal et le SIP de Remiremont.

9) Aménagement des horaires d'ouverture de l'antenne du SGC de Saint-Dié à Raon l'Étape (pour information)

Le maintien actuel des horaires d'ouverture tous les matins de la semaine, entraîne des difficultés en termes de gestion de l'antenne notamment au regard de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle des agents du poste.

Dès lors, et à l'issue d'une concertation avec le Maire de Raon l'Étape, il sera mis en place dès le mois de décembre :

- une ouverture de l'antenne aux usagers uniquement le mardi et le jeudi matin
- une permanence France Services à Raon l'Étape le mardi après midi

Une communication de ces modalités d'accueil sera effectuée en liaison avec la collectivité pour orienter les usagers vers la France service les mardis.

10) Travaux à l'antenne de la TH Vosges à Saint-Dié (pour information)

Le Directeur technique et logistique du centre hospitalier a pris contact pour nous informer de la réalisation de travaux à compter du 4 décembre 2023 pour une durée prévisionnelle de 2 semaines pouvant être prolongée d'une semaine supplémentaire.

Compte tenu de la nature des travaux (plafonds) et des nuisances sonores que ce chantier risque d'occasionner, il apparaît nécessaire de modifier les conditions d'installation des agents durant cette période.

A ce titre, et après consultation des agents concernés, le principe d'une installation provisoire dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Saint-Dié Ferry a été retenu.

Les agents seront installés dans des bureaux actuellement vacants situés au 1er étage du bâtiment, en face du SAPF.

11) Réorganisation des bureaux du SIP d'Épinal (pour information)

A l'issue des mouvements de personnel intervenus au sein de la structure, le responsable du SIP d'Épinal a élaboré en concertation avec ses équipes une nouvelle organisation du secteur assiette qui vise à répondre au besoin de soutien exprimé par les nouveaux arrivants. Celui-ci a été présenté aux agents concernés et validé le 7 septembre.

Ce plan vise à :

- positionner les contrôleurs dans chaque bureau en tenant compte du besoin de tuilage de beaucoup d'entre eux.
- assurer un soutien des équipes par la présence de contrôleurs et inversement pour les nouveaux encadrants intermédiaires.
- faciliter les échanges en améliorant la communication entre tous les bureaux.

Cette nouvelle organisation a pour conséquence de rétablir la présence d'un contrôleur dans chaque bureau du secteur d'assiette.

*Après avoir concentré les contrôleurs, contre toute logique, dans un même bureau, rétropédalage au SIP d'Épinal qui nous informe du retour à une configuration dans laquelle un contrôleur revient au contact de ses agents.
Sans commentaire.*

12) Versement d'une prime exceptionnelle de 500€ aux agents mobilisés par la déclaration Gérer Mon Bien Immobilier (pour information)

Aucun document n'a été fourni, en amont de cette réunion, aux organisations syndicales. Rien de réellement surprenant dans la mesure où la note d'instruction publiée par Bercy est restée confidentielle.

Les personnes « naturellement » éligibles à cette prime sont les agents affectés dans les SIP, les SDIF, les centres d'appels du 01/06/23 au 31/08/23 à l'exception des EDR, des auxiliaires et des services civiques. S'agissant de la 1ère catégorie d'agents cités, Bercy argue qu'il est nativement dans leur affectation d'intervenir en renfort... En outre, ces personnels bénéficient d'un régime indemnitaire *ad hoc*.

Si la DDFIP chargée de dresser la liste des personnels concernés par ce dispositif (soit une centaine d'agents) a déclaré avoir disposé de peu de latitude pour effectuer ce recensement, 10 bénéficiaires (composant une « task force ») ont néanmoins pu être ajoutés par elle parmi lesquels figurent 4 agents de direction fortement mobilisés durant cette période.

13) Questions diverses

* Listes d'aptitude :

B en A :

15 candidats recensés au sein de la DDFIP Vosges (au lieu de 17 pour 2022).
6 potentialités pour l'inter région Grand-Est.

C en B :

19 candidats recensés au sein de la DDFIP Vosges (au lieu de 17 pour 2022).
3 potentialités pour 2023 (contre 2 en 2022).

* Dates des CSAL consacrés à l'emploi :

12/01 (1ère convocation) et 23/01 (2ème convocation).

* Voeux du DDFIP :

Le DDFIP a décidé de reconduire cette « cérémonie » l'année prochaine. Les agents seront donc tous conviés (convoqués) à cette réunion le 18/01/24 au palais des congrès à Épinal.

* Chèque carburant :

Le DDFIP ne semblait pas au fait des « problèmes » rencontrés par le service chargé de procéder au versement de cette indemnité.